

EDITORIAL FEVRIER 2017 APPEL A COTISATION

Demandez le programme !

Loin des listes des programmes à rallonge, le SMPF ne défend que deux objectifs :

1. Nous voulons que, quel que soit le mode d'exercice, les spécificités de notre spécialité soient non seulement reconnues, mais également respectées. L'ACP n'est pas une spécialité comme les autres et souhaiter conserver ses spécificités n'est en aucun cas une position passéiste, ou de repli. D'une part, ces caractéristiques imposent un mode de fonctionnement particulier qui ne peut pas se « fondre » dans une autre spécialité et, d'autre part, elles représentent la « valeur ajoutée » de l'ACP, tant pour nos correspondants que pour nos patients.
2. Nous voulons que les ACP puissent, dans le futur, continuer à aller au bout de leurs diagnostics et tirer la « substantifique moelle » des prélèvements qui leur sont confiés. La question n'est pas de savoir si tout devra être fait par « un ACP » - il est évident que nous serons amenés à intégrer dans les sites d'ACP des compétences nouvelles - mais que l'ACP reste en tout état de cause le « chef d'orchestre » de l'exploitation du tissu. Il ne s'agit ici, ni d'une volonté d'hégémonie, ni de s'approprier de nouvelles « parts de marché », seulement de conserver à notre spécialité son intérêt principal et la raison pour laquelle la plupart d'entre nous, maintenant et demain, se lancent dans cette spécialité « obscure ». Chaque prélèvement qui nous est confié représente une enquête à part entière, dont la solution n'est jamais connue à l'avance. Oter aux ACP la possibilité d'aller au bout de leur enquête, qui peut être menée en équipe et en s'appuyant sur toutes les compétences et techniques complémentaires nécessaires, revient à ôter tout intérêt à notre exercice. Nous devons également rappeler et convaincre que seuls les ACP ont actuellement les compétences requises pour intégrer l'ensemble des données et conclusions que l'on peut tirer d'un prélèvement tissulaire ou cytologique, et dès lors garantir aux patients une cohérence diagnostique.

Le sens de notre action actuelle est donc simple : conserver à l'ACP son intérêt et pour ce faire en préserver les spécificités.

Pour y arriver, une seule solution. Obtenir enfin, un statut juridique légal, définissant ce que nous sommes et ce que nous ne sommes pas. Les actions menées en 2016 ont permis de convaincre beaucoup de nos interlocuteurs, notamment au sein de l'administration. Le calendrier politique, peu favorable en cette fin de mandat pour la majorité en place, a toutefois considérablement limité la portée de ces actions auprès des pouvoirs publics.

Le nouveau cycle politique qui s'ouvre et les changements d'équipe à venir sont assurément une opportunité pour faire entendre nos messages et faire accepter nos demandes. Les nouveaux arrivants auront plus d'intérêts à se lancer dans ce type de chantier qu'une équipe gérant la fin des affaires courantes. Nous nous attacherons à les rencontrer au plus vite et à les convaincre de travailler à la mise en place d'un statut légal de l'ACP.

Plus facile à dire qu'à faire. Pour nous aider dans cette tâche nous avons donc décidé de continuer à nous faire aider par un cabinet de conseil.

Ce choix engage de façon importante les finances du SMPF. Mais nous considérons que vous ne versez pas des cotisations pour qu'elles soient mises sur un compte d'épargne mais utilisées pour la défense de notre profession.

Bien entendu, l'aide de ce cabinet ne suffira pas et vos représentants vont devoir se retrousser les manches pour convaincre, persuader, résister, encore et encore. Ils ont besoin pour réussir de se sentir soutenus par leurs pairs.

Nous allons également continuer à travailler en étroite collaboration avec les autres associations représentatives de l'ACP. Nous sommes persuadés que c'est dans l'union que l'ACP sera forte.

L'Anapath est très nettement « à la croisée des chemins ». Le SMPF doit réussir à faire prendre à la spécialité la bonne direction.

Si vous vous reconnaissez dans les objectifs que nous défendons, que vous soyez public ou privé, en laboratoire de biologie ou en cabinet médical, interne, en exercice ou à la retraite, vous devez soutenir votre syndicat et vos élus : adhérez au SMPF, le syndicat de tous les médecins pathologistes.

Docteur Frédéric STAROZ
Président du SMPF